



## PÔLE CHIRURGIE

### ANESTHÉSIE / BLOC - CHIRURGIE / CONSULTATION

3 Avenue de la Dame - CS 20526 - 74203 THONON LES BAINS CEDEX ☎ 04 50 83 20 00

Pour tout changement de rendez-vous, veuillez contacter 04 50 83 28 83

[www.hopitauxduleman.fr](http://www.hopitauxduleman.fr)



N°Finess : 740000328

Une consultation d'Anesthésie est obligatoire

**Rez-de-chaussée La Consultation d'anesthésie Le**

*Noùs vous prions de vous présenter au Service de Consultations avec :*

- > Carte vitale + carte mutuelle + carte d'identité*
- > Cette convocation*

*Merci de remettre au Médecin les documents suivants :*

- > Questionnaire d'anesthésie dûment rempli*
- > L'ordonnance de votre traitement actuel si vous en avez un*
- > Résultats des examens biologiques si demandés*
- > Lui signaler si vous êtes sous anti-coagulant ou diabétique*



## PÔLE CHIRURGIE

### ANESTHESIE / BLOC - CHIRURGIE / CONSULTATION

3 Avenue de la Dame - CS 20526 - 74203 THONON LES BAINS CEDEX ☎ 04 50 83 20 00

Pour tout changement de rendez-vous, veuillez contacter 04 50 83 28 83

[www.hopitauxduleman.fr](http://www.hopitauxduleman.fr)



N°Finess : 740000328

## L'HOSPITALISATION DE VOTRE ENFANT

Le  /  /

au 1er étage - Service Pédiatrie

(SMS la veille pour l'heure d'arrivée)

(sans manger ni boire  dès minuit)

Médecin responsable : Docteur

Douche le jour même de l'intervention.

Ne pas oublier le brossage de dents !

Pensez à ôter tous les bijoux de votre enfant.

Si votre enfant est hospitalisé dans un autre service, un des deux parents doit obligatoirement rester auprès de lui la nuit.

(lit accompagnant mis à disposition sans supplément)

Pour les repas : possibilité d'apporter le vôtre ou de le commander auprès de l'équipe soignante (ticket à acheter au standard)

Pensez à apporter :

- > Les résultats des examens prescrits (bilan sanguin, radio, ...)
- > La carte de groupe sanguin de votre enfant si elle est demandée par votre chirurgien.
- > L'ordonnance en cours et le traitement si nécessaire

L'autorisation de pratiquer des soins signée des deux parents ou du responsable légal

NB : Votre enfant peut emmener son doudou ainsi que ses jouets préférés qui le rassurent.

N° de téléphone des infirmières de pédiatrie : 04 50 83 21 01

> Une autorisation de pratiquer des soins signés des parents ou du responsable légal, pour les mineurs ou du tuteur pour les majeurs sous tutelle.

**Ne pas amener de bijoux, objets de valeur, de grosses sommes d'argent.**



# Pass' pédiatrie

Service pédiatrie

1<sup>er</sup> étage

Téléphone service : 04.50.83.21.01

Téléphone secrétariat : 04.50.83.21.00

Nom du Praticien :

Intervention le :

NOM et Prénom de l'enfant

Ou étiquette :

Hôpital de jour pédiatrie =  
sortie le soir :

Hospitalisation complète en pédiatrie =  
Sortie le lendemain


Personne accompagnante :

NOM :

Prénom :

Lien de parenté avec l'enfant :

Ce feuillet vous permet de rassembler l'ensemble des documents qui vous ont été remis lors de vos différentes consultations

Il est aussi une aide pour ne rien oublier des informations données ainsi que les documents à rapporter. **Merci de lire tout le document afin de ne rien oublier !**

Rendez-vous pour la consultation d'anesthésie : \_le\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h\_\_\_\_\_

Penser à rapporter les ordonnances et examens antérieurs (biologie, imagerie)

**Apporter le jour de l'intervention :**

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Autorisation de pratiquer les soins signée <b>des deux parents</b> ou du responsable légal              |
| <input type="checkbox"/> | Le doudou de l'enfant s'il le souhaite  |
| <input type="checkbox"/> | Des chaussons pour aller au bloc  |
| <input type="checkbox"/> | Tout matériel prescrit en lien avec l'intervention  |
| <input type="checkbox"/> | Tous les examens prescrits par le chirurgien ou l'anesthésiste (radio, bilan sanguin,...)               |
| <input type="checkbox"/> | Éventuellement, les traitements médicamenteux en cours pour la journée avec l'ordonnance correspondante |

**Signaler :**

Tout changement dans l'état de santé de votre enfant survenu depuis la consultation anesthésiste en appelant le service (toux, fièvre, maladie,..)

### La veille de l'intervention :

Retirer le vernis à ongle

**La veille de l'intervention vous allez recevoir un SMS  
Pour connaître l'heure d'arrivée de votre enfant**

Heure de convocation dans le service : \_\_\_\_\_

### Le matin de l'intervention :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Respecter le jeûne prescrit<br>Boissons claires autorisées jusqu'à 2 h avant l'heure de l'intervention<br>Aliments solides, boissons lactées, jus avec pulpes autorisés jusqu'à 6 h avant l'heure de l'intervention |
| <input type="checkbox"/> | Prendre une douche (voir document ci-joint)<br>Et se laver les dents  |
| <input type="checkbox"/> | N'apportez pas de bijou, pas d'objet de valeur (l'hôpital ne sera pas tenu pour responsable en cas de perte ou de vol dans votre chambre)   |
| <input type="checkbox"/> | Munissez-vous de la carte d'identité de votre enfant ou du livret de famille, de la carte vitale et mutuelle  |
| <input type="checkbox"/> | Prendre le carnet de santé de l'enfant  |

**LE NON RESPECT DE CES CONSIGNES PEUT ENTRAINER L'ANNULATION DE L'INTERVENTION**

### A la sortie du service :

La sortie se fera après validation du praticien qui vous remettra directement ou par l'intermédiaire de l'équipe, les documents de sortie (RDV, ordonnances, dispense de sport,...)

En cas de problème  
le soir ou la nuit suivant l'intervention de l'enfant,  
appeler le service au 04.50.83.21.01





Au cours de la consultation avec le Docteur, il a été convenu que mon enfant ou le majeur sous ma protection devrait être hospitalisé dans votre établissement.

Ce médecin m'a donné des informations précises sur l'état de santé de mon enfant ou du majeur sous ma protection.

Il m'a expliqué de façon simple et compréhensible son évolution possible, si on ne recourait pas à une intervention médicale et/ou chirurgicale. Il m'a informé des autres types de traitements pouvant exister avec leurs bénéfices ou inconvénients possibles.

Il m'a clairement indiqué la nature de l'intervention qui sera pratiquée, son objectif, son utilité et ses bénéfices attendus mais également les effets secondaires et inconvénients qu'elle est susceptible d'entraîner, ainsi que les risques fréquents ou graves normalement prévisibles et ses complications éventuelles à court et long terme.

J'ai eu la possibilité de poser des questions et les médecins concernés y ont répondu de façon complète et satisfaisante. J'ai bien compris les réponses qui m'ont été fournies et j'ai disposé d'un temps de réflexion suffisant pour prendre ma décision.

**En conséquence de quoi \* :**

**\* Rayer le paragraphe pour lequel vous ne donnez pas votre autorisation.**

1- J'autorise ce médecin ou autre spécialiste concerné de votre établissement à pratiquer sur mon enfant ou sur le majeur sous ma protection, les actes médicaux et/ou chirurgicaux utiles pour le traitement de l'affection qu'il présente et ayant fait l'objet d'une information par le médecin, y compris toute anesthésie générale ou locale jugée nécessaire.

2- Je comprends que le médecin peut découvrir des éléments imprévus qui nécessiteraient des gestes et/ou traitements supplémentaires ou différents de ceux planifiés. J'autorise ce médecin et les équipes médicales à effectuer ces gestes et/ou traitement qui s'avéreraient médicalement nécessaires.

3- J'autorise, en cas de nécessité, l'équipe médicale à pratiquer une transfusion sanguine sur mon enfant ou sur le majeur sous ma protection

4- J'autorise, le transfert que nécessiterait l'état de santé de mon enfant ou du majeur sous ma protection dans un autre établissement.

Le ou les signataire(s) de ce document certifie(nt) et atteste(nt) que son/leur exercice de l'autorité parentale n'a pas été limité par une décision judiciaire. Dans le cas contraire, il est impératif d'adresser à votre médecin, dans les plus brefs délais, une copie de la décision.

Les parents et/ou détenteurs de l'autorité parentale s'engagent à s'informer mutuellement de l'hospitalisation de l'enfant, des soins qui lui sont prodigués et de l'évolution de son état de santé.

Les parents et/ou détenteurs de l'autorité parentale ou le tuteur certifient, chacun en ce qui le concerne, que ce document leur a été expliqué en totalité, qu'ils l'ont lu ou leur a été lu, que les espaces vides ont été remplis et qu'ils comprennent le contenu de ce document.

Les parents et/ou détenteurs de l'autorité parentale ou le tuteur attestent chacun en ce qui le concerne, l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Enfin, les parents et/ou détenteurs de l'autorité parentale, ne pouvant être présents le jour de l'hospitalisation, autorisent une tierce personne ci-contre identifiée à accompagner l'enfant.

Une pièce d'identité sera demandée à cet accompagnant.

Le tuteur du majeur protégé s'engage à prévenir et à recueillir l'accord du juge des tutelles (ou du conseil de famille s'il existe)

**\*Acte usuel** : soins obligatoires (vaccinations), soins courants (blessures superficielles, infections bénignes...), les soins habituels chez l'enfant (maladies infantiles ordinaires) ou chez tel enfant en particulier (poursuite d'un traitement ou soin d'une maladie récurrente).

**\*\*Acte non-usuel** : interventions sous anesthésie générale, traitement nécessitant une hospitalisation prolongée, le recours à un traitement lourd ou comportant des effets secondaires importants.

*Extrait de l'article L.1111-4 al.3 du Code de la santé publique*

*« Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment. »*

*Extrait de l'article R.1112-35 du Code de la santé publique*

*« ... ses père, mère ou tuteur légal ... doivent, dès l'admission du mineur, signer une autorisation d'opérer et de pratiquer les actes liés à l'opération. En cas de refus de signer cette Autorisation ou si le consentement du représentant légal du mineur ne peut être recueilli, il ne peut être procédé à aucune intervention chirurgicale hors les cas d'urgence. »*

*Extrait de l'article 459 du Code civil*

*« La personne chargée de la protection du majeur peut prendre à l'égard de celui-ci les mesures de protection strictement nécessaires pour mettre fin au danger que, du fait de son comportement l'intéressé ferait courir à lui-même. Elle en informe sans délai le juge ou le conseil de famille s'il a été constitué. Toutefois sauf urgence, la personne chargée de la protection du majeur ne peut, sans l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué, prendre une décision ayant pour effet de porter gravement atteinte à l'intégrité corporelle de la personne protégée »*

*Article 372-2 du code civil*

*A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant.*

*Article 372 du code civil*

*Les père et mère exercent en commun l'autorité parentale. L'autorité parentale est exercée conjointement dans le cas prévu à l'article 342-11.*



## QUESTIONNAIRE MEDICAL PRÉ-ANESTHÉSIQUE

A remplir avant la consultation d'Anesthésie. Vous pouvez vous faire aider d'un proche ou de votre médecin traitant.

Pour la consultation, veuillez apporter votre **dernière ordonnance** de médicaments, les **comptes rendus** de consultation (notamment du cardiologue) et vos **prises de sang** de l'année.

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Poids : ..... Taille : .....

Personne à contacter et téléphone: .....

### ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX

**- Avez-vous des problèmes cardiaques et vasculaires ?**

OUI NON

**Si oui, lesquels ?**

- Hypertension artérielle       Insuffisance cardiaque  
 Infarctus       Trouble du rythme, fibrillation, palpitations  
 Stent ou pontage       Pacemaker (si oui apporter la carte)  
 Autre : .....

**- Avez-vous des problèmes respiratoires ?**

OUI NON

**Si oui, lesquels ?**

- Asthme       Pneumothorax  
 Bronchite chronique       Autre : .....

**- Avez-vous déjà eu des problèmes neurologiques ?**

OUI NON

**Si oui, lesquels ?**

- AVC       Malaises avec perte de connaissance  
 Epilepsie       Autre : .....

**- Avez-vous d'autres maladies ?**

OUI NON

- Diabète  
    - Si diabète: insuline ?  
    - Quelle est le taux de la dernière hémoglobine glyquée (HbA1C): ..... %  
 Insuffisance rénale      si oui: créatinine de base : .....
- Apnées du sommeil      si oui : Appareillage : OUI / NON
- Antécédent de phlébites ou une embolie pulmonaire
- Ulcère gastrique
- Autre : .....

**Quels sont les médecins qui vous suivent : APPORTEZ LES DERNIERS COMPTES RENDUS**

- .....
- .....
- .....

## ANTÉCÉDENTS CHIRURGICAUX

**Avez-vous déjà été opéré(e) (même dans l'enfance) ?**

OUI

NON

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

- Avez-vous eu des problèmes ou mauvais souvenirs avec les anesthésies ? OUI / NON

- Avez-vous déjà été transfusé(e) ? OUI / NON

- Avez-vous déjà eu des problèmes de saignements importants, des saignements de nez fréquents ou une nécessité de re-consulter un médecin après une extraction dentaire ? OUI / NON

## MODE DE VIE

**Avez-vous des allergies alimentaires ou à des médicaments :**

OUI

NON

Si oui, lesquelles :

- .....
- .....

**Habitudes de vie :**

- Consommation Tabac : nombre de cigarettes /jour : ..... nombre d'années : .....

- Consommation d'alcool :  Jamais  Occasionnelle  1-2 verres/jour  > 3 verres par jour

- Consommation de toxiques :  Cannabis  Autres :

*L'intervention est une parfaite opportunité pour se sevrer. Une équipe est présente aux Hôpitaux du Léman pour vous accompagner dans cette démarche. Le secrétariat est joignable au 0450832945 (addictologie).*

- Arrivez-vous à monter 2 étages d'escalier sans être essoufflé(e) ? OUI / NON

- Vous arrive-t-il d'avoir des douleurs à la poitrine à l'effort ou au repos ? OUI / NON

**Quels sont médicaments que vous prenez (avec posologie) : APPORTEZ VOTRE ORDONNANCE**

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**Selon ce que vous ressentez, merci de noter les questions suivante de 0 (pas du tout d'accord avec la proposition) à 5 (totalement d'accord).**

		1	2	3	4	5
1	Je suis préoccupé(e) par l'anesthésie					
2	Je pense continuellement à l'anesthésie					
3	J'aimerais en savoir le plus possible sur l'anesthésie					
4	Je suis préoccupé(e) par l'intervention					
5	Je pense continuellement à l'intervention					
6	Je voudrais en savoir le plus possible sur l'intervention					





## CONSENTEMENT DU PATIENT

Avez-vous été valablement informé(e) ?

Au cours de la consultation d'anesthésie du ...../...../..... avec le Dr ..... j'estime avoir été suffisamment informé(e) des avantages et des risques de l'anesthésie.

J'ai pu poser toutes les questions que j'ai jugées utiles et j'ai bien compris les réponses qui m'ont été fournies. Un document écrit informatif concernant l'anesthésie m'a été remis.

J'accepte les modifications de méthodes qui pourraient s'avérer nécessaires pendant l'intervention. Mon accord concerne aussi la transfusion de sang ou de dérivés sanguins jugée indispensable par le Médecin Anesthésiste-Réanimateur.

Ce document ne constitue pas une décharge de responsabilité du Médecin Anesthésiste-Réanimateur à mon égard.

Date : ...../...../.....

Nom, Prénom et Signature :





## Information aux patients

Ce document, élaboré par la Société Française d'Anesthésie-Réanimation (SFAR) est destiné à vous informer sur l'anesthésie. Nous vous demandons de le **lire attentivement**, afin d'en comprendre les principes généraux et de préparer votre entretien avec le médecin anesthésiste réanimateur lors de la consultation. Pour les questions relatives à l'acte qui motive l'anesthésie, il appartient au spécialiste qui réalisera cet acte d'y répondre.

Si vous le souhaitez, d'autres ressources informatives à destination des patients sont disponibles en ligne (notamment vidéos) : <https://sfar.org/pour-le-grand-public/>

### QU'EST-CE QUE L'ANESTHÉSIE ?

L'anesthésie permet la réalisation d'un acte chirurgical, obstétrical ou médical (endoscopie, radiologie...), en supprimant la douleur provoquée pendant et en l'atténuant après l'intervention dans des conditions optimales de sécurité. Il existe deux grands types d'anesthésie : l'anesthésie générale et l'anesthésie locorégionale.

L'anesthésie générale est un état comparable au sommeil, produit par l'injection de médicaments par la perfusion, et/ou par la respiration. Ainsi, l'anesthésie générale vous fait perdre conscience pendant la réalisation de l'acte.

L'anesthésie locorégionale permet de n'endormir que la partie de votre corps sur laquelle se déroulera l'opération. Vous êtes conscient mais vous ne ressentez aucune douleur. Son principe est de bloquer les nerfs en injectant un produit anesthésique local. Il est donc possible d'endormir un avant bras ou une jambe isolément par exemple. La rachianesthésie et l'anesthésie péridurale sont deux formes particulières d'anesthésie locorégionale, où le produit anesthésique est injecté à proximité des nerfs qui sortent de la moelle épinière dans votre dos. Elles permettent d'endormir les deux jambes et le bas ventre par exemple. L'anesthésie locorégionale peut vous être proposée seule ou associée à une anesthésie générale.

Toute anesthésie générale ou locorégionale, réalisée pour un acte non urgent, nécessite une consultation plusieurs jours à l'avance. Le médecin anesthésiste-réanimateur vérifiera votre état de santé et vous proposera la ou les techniques d'anesthésie possible(s) et adaptée(s) à votre situation. Il vous informera sur leur déroulement, les avantages et les inconvénients. Vous pourrez poser toutes les questions que vous jugerez utiles et exprimer vos préférences.

Les éléments recueillis au cours de la consultation seront consignés dans votre dossier médical afin que le médecin qui pratiquera l'anesthésie dispose de l'ensemble des informations utiles vous concernant.

### COMMENT SERAIS-JE SURVEILLÉ (E) PENDANT L'ANESTHÉSIE ET À MON RÉVEIL ?

L'anesthésie, quel que soit son type, se déroule dans une salle équipée d'un matériel adéquat, adapté à votre cas et vérifié avant chaque utilisation.

En fin d'intervention, vous serez surveillé (e) de manière continue dans une salle de surveillance postinterventionnelle, SSPI (salle de réveil). Durant l'anesthésie et votre séjour en SSPI, vous serez pris(e) en charge par une équipe de professionnels, placée sous la responsabilité médicale d'un médecin anesthésiste réanimateur.

### QUELS SONT LES RISQUES DE L'ANESTHÉSIE ?

Tout acte médical, même conduit avec compétence et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque. Les conditions actuelles de surveillance de l'anesthésie et de la période du réveil, permettent de dépister rapidement la survenue d'anomalies et de les traiter. Aussi, les complications graves de l'anesthésie, qu'elles soient cardiaques, respiratoires, neurologiques, allergiques ou infectieuses, sont devenues très rares. En dehors des complications graves, l'anesthésie et la chirurgie sont parfois suivies d'évènements désagréables.

Les complications graves mais rares liées à l'anesthésie générale ou à l'anesthésie locorégionale ne sont pas les mêmes mais, selon les connaissances actuelles de la science, aucune technique ne paraît statistiquement plus risquée que l'autre. Chacune de ces techniques a des avantages et des inconvénients spécifiques. Seul le médecin anesthésiste-réanimateur peut vous présenter les choix qui s'offrent à vous en fonction de votre cas individuel, toujours particulier.

### QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS ET LES RISQUES PROPRES À L'ANESTHÉSIE GÉNÉRALE ?

Des nausées et des vomissements peuvent survenir au réveil. Ils sont devenus beaucoup moins fréquents ces dernières années depuis la mise en place de mesures spécifiques pour les éviter.

Les dispositifs utilisés pour assurer votre respiration pendant l'anesthésie générale peuvent provoquer des maux de gorge ou un enrouement au décours de l'intervention. Des traumatismes dentaires sont également possibles. Il est important de signaler toute prothèse ou toute fragilité dentaire particulière lors de la consultation.

La position prolongée sur la table d'opération peut entraîner des compressions, notamment de certains nerfs, ce qui peuvent provoquer un engourdissement ou, exceptionnellement, la paralysie d'un bras ou d'une jambe.

Après anesthésie générale, des souvenirs de la période opératoire peuvent subsister.

Des troubles de la mémoire ou une baisse des facultés de concentration peuvent survenir dans les heures qui suivent l'anesthésie. Tous les symptômes précédemment cités sont habituellement passagers et leur persistance doit vous inciter à consulter.

Les accidents liés au passage de vomissements dans les poumons sont très rares si les consignes de jeûne sont bien respectées. Il est habituellement recommandé de ne pas absorber d'aliments dans les 6h qui précèdent l'anesthésie. Jusqu'à deux heures avant l'anesthésie, il est autorisé de boire de l'eau, du café ou du thé sans lait ou encore un jus de fruit sans pulpe. Le médecin anesthésiste vous rappellera ces consignes.

Des complications imprévisibles comportant un risque vital comme une allergie grave, un arrêt cardiaque, une asphyxie, sont extrêmement rares.

## **QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS ET LES RISQUES PROPRES AUX ANESTHÉSIES LOCORÉGIONALES ?**

Toute anesthésie locorégionale peut s'avérer incomplète et nécessiter un complément d'anesthésie, voire une anesthésie générale.

Après une rachianesthésie ou une anesthésie péridurale, une difficulté à uriner peut nécessiter la pose temporaire d'une sonde urinaire. Des maux de tête peuvent survenir et nécessiter parfois un repos de plusieurs jours et/ou un traitement spécifique. Très rarement, on peut observer une baisse passagère de l'audition, ou un trouble de vision.

Il existe des risques spécifiques aux autres anesthésies locorégionales. Ainsi, au cours de l'anesthésie de l'oeil, des complications, telles une diplopie (le fait de voir double) ou plus rarement une plaie oculaire, peuvent survenir. Des séquelles, passagères ou définitives, telles une baisse ou une perte de la vision, peuvent en résulter. Au cours de certaines anesthésies du membre supérieur ou du thorax, des complications respiratoires sont possibles.

Toutes les techniques d'anesthésie locorégionale peuvent donner lieu à des complications graves mais rares : paralysie et/ou insensibilité plus ou moins étendues, temporaires ou permanentes, accident cardiovasculaire, convulsions, blessure d'un organe proche.

## **LA DOULEUR POSTOPÉRATOIRE**

Limiter la douleur postopératoire est une de nos priorités. Nous disposons de médicaments ou de techniques permettant de soulager la douleur postopératoire. Votre participation pour quantifier cette douleur mais aussi pour la contrôler peut vous être proposée en utilisant des dispositifs que vous commandez par un bouton (analgésie contrôlée par le patient).

## **LA TRANSFUSION SANGUINE**

Certaines interventions chirurgicales peuvent favoriser un saignement et nécessiter que vous soyez transfusé(e). Il est possible que la décision de transfuser soit prise alors que vous serez sous anesthésie. En conséquence, cette information est assez largement diffusée en préopératoire, et le fait qu'elle vous soit communiquée ne signifie pas nécessairement que vous recevrez une transfusion. Si vous avez dû recevoir une transfusion durant l'anesthésie, vous en serez informé(e) dès le réveil.

# INFORMATION AU PATIENT : Préparation cutanée avant un passage au Bloc Opératoire

Le Bloc est un lieu propre. Ses ennemis sont les microbes. Le risque est l'infection.

La préparation cutanée est destinée à éliminer la majorité des microbes normalement présents sur la peau avant l'intervention.  
La réalisation de la douche préopératoire est une mesure nécessaire à la prévention du risque infectieux opératoire.

## LA VEILLE DE L'INTERVENTION

- BIJOUX**
  - Enlever tous les bijoux : bague, alliance, bracelet, collier, boucle d'oreille, piercing
- ONGLES**
  - Si l'opération concerne un bras ou une jambe, enlever le vernis des ongles des mains ou pieds
  - Couper et curer les ongles
- PILOSITE**
  - Réaliser la tonte si indiquée par le chirurgien
- DENTS**
  - Brosser vos dents

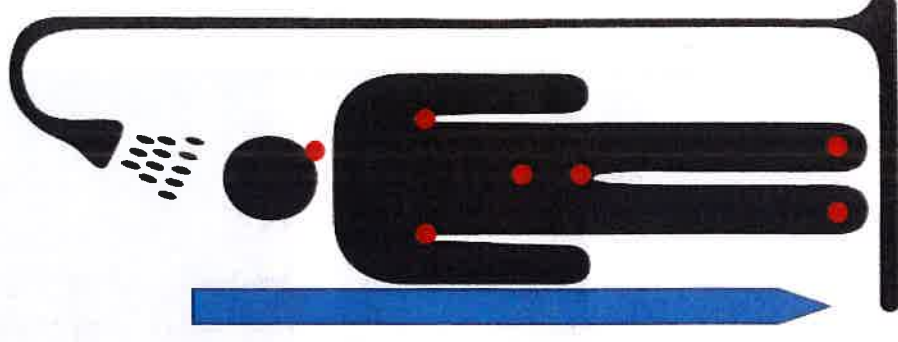
## LE MATIN DE L'INTERVENTION

- DOUCHE**
  - Prendre une **douche** et faire un **shampooing** si chirurgie au niveau de la tête et /ou du cou
  - Brosser vos dents
- VISAGE**
  - Les hommes se rasant sauf contre indication du médecin (ORL)
  - Ne pas se maquiller
- PROTHESES**
  - Avant d'aller au bloc, enlever dentiers et lentilles de contact
  - Pour votre confort, seulement au bloc, retirer lunettes et prothèses auditives

## COMMENT PRATIQUER LA DOUCHE ?

**Savon, gel douche et shampooing doivent être entamés récemment.**

- ★ Se mouiller le corps (et les cheveux si indiqué).
- ★ Laver le visage et le cou en insistant derrière les oreilles.
- ★ Insister sur les aisselles, le nombril, les plis de l'aîne, les pieds.
- ★ Savonner en dernier la région génitale puis la région anale.
- ★ Rincer abondamment de haut en bas.
- ★ Se sécher avec une serviette propre, mettre des vêtements propres.



**SI ET SEULEMENT SI UNE DEPILATION  
A ETE DEMANDEE PAR LE  
CHIRURGIEN**

**Votre premier soin avant  
l'intervention chirurgicale**

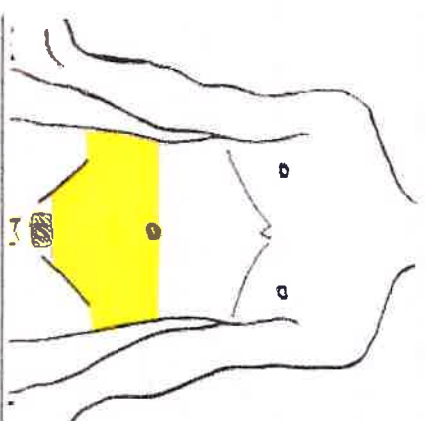
**Préparation de la peau avant l'intervention**

**La dépilation**

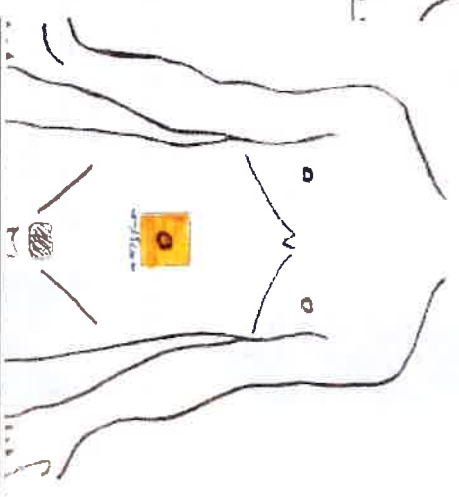
A réaliser selon les consignes données par le chirurgien avec une tondeuse électrique ou une crème dépilatoire (**rasoir interdit**)



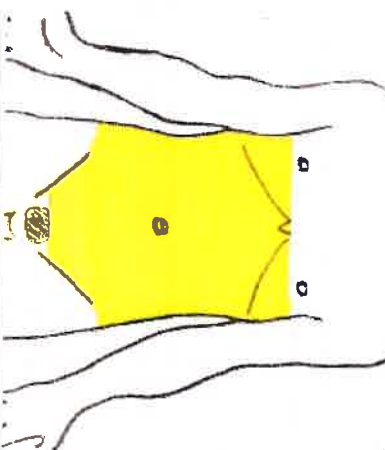
Dépilation zone sus-pubienne  
ou sous-ombilicale



Dépilation zone péri-ombilicale



Dépilation zone  
abdominale



# JE VAIS ME FAIRE OPERER

« Je vais me faire opérer mais je ne suis pas malade  
Si je ne suis pas malade, je ne reste pas au lit  
Si je ne reste pas au lit je vais au bloc opératoire à pieds ou dans les bras de papa maman »

Quelques jours avant mon opération je vais voir le médecin anesthésiste qui va me poser des tas de questions, m'examiner pour s'assurer que tout va bien et m'expliquer le déroulement de mon opération.

Il faut que j'en profite pour lui poser toutes les questions que je veux.

## Le jour de mon opération

Le matin je ne mange pas mais je peux boire de l'eau, de la tisane, du jus de pomme ou de raisin, du sirop.

Après la douche, je pars pour l'hôpital avec : papa, maman, ma tétine, mon doudou. et mes chaussons

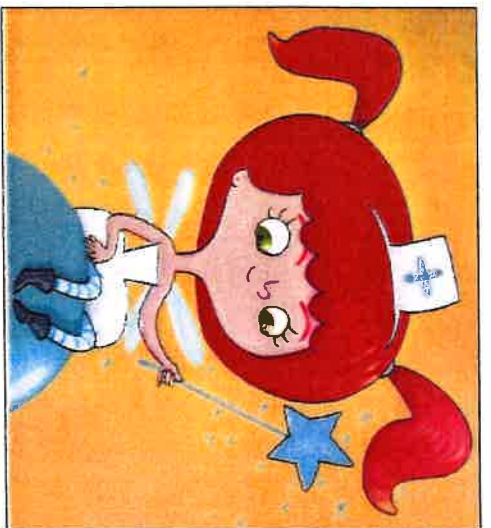
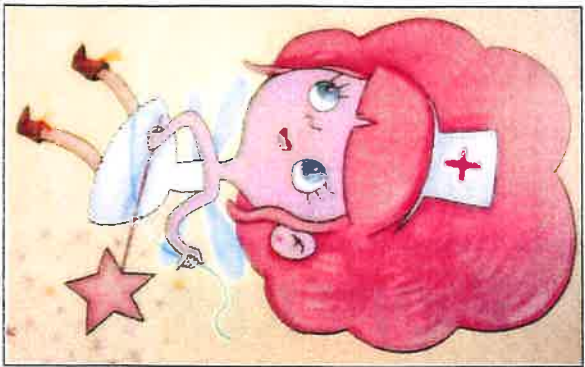
A mon arrivée un(e) infirmier(e) m'installe dans ma chambre et me donne ma tenue pour aller au bloc opératoire. Quand c'est mon tour : l'infirmière me donne le



Pour aller de ma chambre au bloc opératoire, je pourrai y aller à pieds ou en trotteur accompagné par papa et maman

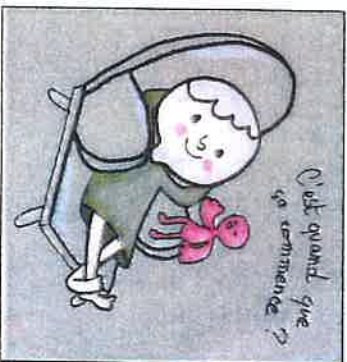


Pour trouver mon chemin c'est facile je suis :  
« Les fées du bloc ».

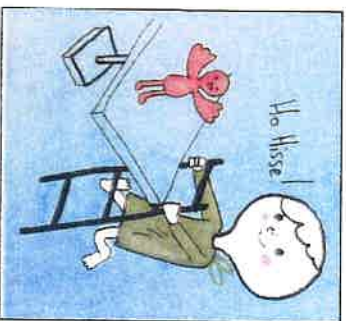




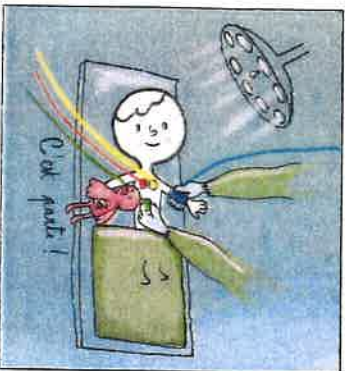
Pour me préparer, je peux repérer le parcours avec mes parents le jour où je viens voir le médecin anesthésiste  
 A l'entrée du bloc un(e) infirmier(e) m'accueille. Je peux jouer avec la mallette de docteur ou à mes jeux en attendant mon tour.



Toute l'équipe d'anesthésie vient me voir avant de m'accompagner en salle d'opération. Ils sont un peu bizarres avec leurs chapeaux et leurs masques mais ils sont tous très gentils. Je fais un gros bisou à papa et maman et je vais à pieds jusqu'en salle d'opération.



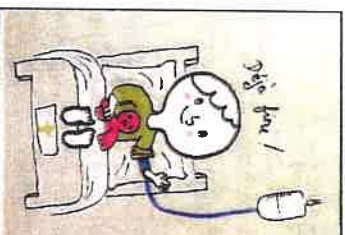
Je m'installe sur la table d'opération avec mon doudou pour respirer dans le masque à la fraise après avoir mis mes gommettes et la pince magique.



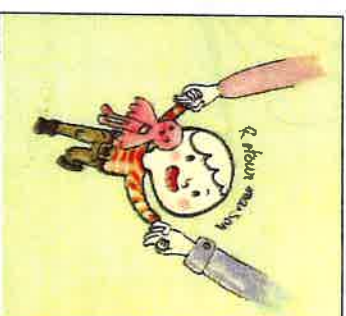
Je m'accroche aux fils de la grosse machine à rêves et je m'endors tranquillement.



Quand je suis opéré je me réveille en salle de réveil



Et ensuite je retrouve papa et maman pour retourner dans ma chambre.





illustrations: Deborah Moccellini (debodeco.com)

## POUR MES PARENTS

### Mon enfant peut-il boire ou manger avant de se faire opérer ?

- Il ne devra plus manger après le repas de la veille au soir.
- Par contre il est recommandé de le faire boire jusqu'à 2 heures avant l'opération **mais seuls sont autorisés :**
  - o L'eau sucrée ou non
  - o Le jus de pommes
  - o Le jus de raisins
  - o Les tisanes

### Comment je gère mon stress ?

L'anxiété des parents déteint fortement sur le comportement des enfants. Si vous êtes confiant et adoptez une attitude positive, votre enfant sera serein lors de son arrivée au bloc opératoire. Il aura alors toutes les chances de s'endormir paisiblement et de se réveiller calmement. Prenez le temps de lui expliquer tout ce qui va se passer :

- Rassurez le quant au fait qu'il sera entouré de gens attentifs, que tout sera fait pour qu'il soit confortable, qu'il aura chaud et qu'il aura des médicaments pour ne pas avoir mal. Expliquez lui que toutes ces personnes autour de lui seront là pour le soigner, pour s'occuper de lui, réparer le bobo pendant qu'il dormira.
- Limitez l'angoisse de séparation en lui expliquant qu'il ne sera pas seul pour s'endormir et que vous le retrouverez immédiatement après son réveil.
- Les doudous, tétines et objets fétiches sont bienvenus au bloc (en vous priant de leur faire profiter d'un tour en machine à laver la veille).
- Un médicament pour le détendre pourra être prescrit, mais soyez convaincu que la préparation que vous pourrez faire en amont est bien plus efficace que n'importe quel traitement.

### Ne pas oublier :

Les examens de sang et les radiographies si nécessaire,  
L'autorisation de soins signée des **deux** parents  
Le doudou  
Les chaussons

Le trajet entre la chambre et le bloc opératoire pourra se faire à pieds ou à trotteur. Vous n'aurez qu'à vous laisser guider par "Les fées du bloc" de la chambre à l'entrée du bloc opératoire ou une infirmière vous accueillera.

Il est prévu que vous fassiez le trajet seul avec votre enfant, le trajet est simple court et bien signalé, mais malgré tout si vous souhaitez être accompagné il suffit de le demander à l'infirmière du service à votre arrivée.

A votre départ du service de pédiatrie, l'infirmier(e) vous remettra le dossier de votre enfant que vous donnerez à l'infirmier(e) à votre arrivée au bloc opératoire.

Pour admirer les dessins avec votre enfant et vous entraîner pour le jour J, nous vous encourageons à repérer le trajet le jour de la consultation d'anesthésie. Il suffit de monter au premier étage par les escaliers ou l'ascenseur et de suivre les panneaux.

Vous serez accueillis à l'entrée du bloc opératoire puis vous attendrez avec votre enfant jusqu'à ce que l'équipe du bloc vienne le chercher pour l'amener en salle d'opération. Nous vous demandons de bien **nous préciser si votre enfant a été malade dans les 10 jours précédents**, en particulier fièvre, toux, rhume ou autre infection des voies respiratoires.

L'équipe vous donnera une estimation de la durée de l'intervention (il s'agit d'une approximation). Ainsi, en attendant la sortie de votre enfant, après un petit tour au café vous pouvez vous installer dans les sièges prévus devant la salle de réveil. La plupart du temps, le médecin ou l'infirmier(e) viendra vous prévenir dès l'arrivée de votre enfant en salle de réveil. Il se peut que nous n'ayons pas le temps de sortir du bloc pour vous voir, n'en soyez pas pour autant plus inquiet, si un imprévu survenait, vous seriez averti immédiatement par téléphone.

Votre enfant restera pendant une heure environ en salle de réveil. Vous le retrouverez à sa sortie de salle de réveil pour son retour en chambre accompagné d'un brancardier.

Vous avez encore des questions ? Profitez de la consultation, nous sommes là pour vous répondre.